



Réf : CAC plénier /2016/Election (VP étudiante)

**CONSEIL ACADÉMIQUE RÉUNI EN FORMATION PLÉNIÈRE  
SÉANCE DU 12 MAI 2016**

**DÉLIBÉRATION RELATIVE A L'ÉLECTION DE LA VICE -PRÉSIDENTE ÉTUDIANTE  
DU CONSEIL ACADÉMIQUE DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

➔ Le 12 mai 2016, le conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne réuni en formation plénière sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

*Vu le Code de l'Education, et notamment ses articles L.712-4,*

*Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université Bordeaux –III portant adoption du nouveau nom d'usage d'établissement Université Bordeaux Montaigne ;*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne, et notamment son article 5.2,*

*Vu l'appel à candidatures adressé aux membres étudiants élus du conseil académique,*

*Considérant les candidatures de PAUL Diovany et de SALAS Camille, élus représentants usagers titulaires à la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➔ Le quorum ayant été constaté en début de séance,

➤ Entendu l'exposé de PAUL Diovany et de SALAS Camille,

➤ Après avoir procédé à un vote à bulletins secrets et au dépouillement du scrutin faisant apparaître les résultats suivants :

→ **Résultat du vote au 1<sup>er</sup> tour:**

1 <sup>er</sup> tour	
Nombre de membres présents	38
Nombre de membres représentés	22
Nombre de votants	60
Nombre de vote (s) blanc(s) ou nul(s)	24
Nombre de suffrages valablement exprimés	36
Nombre de suffrages obtenus pour PAUL Diovany	7
Nombre de suffrages obtenus pour SALAS Camille	29

→ **DÉCIDE:**

Camille SALAS est élue vice-présidente du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne pour la durée de son mandat d'élue étudiante à la commission de la formation et de la vie universitaire dudit conseil.



La Présidente,

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le:

13 MAI 2016

Transmis au recteur chancelier des universités le:

13 MAI 2016